

COMMENTAIRES DU CANADA SUR LE DOCUMENT CONCEPTUEL

« Créer des emplois pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique »

présenté en préparation du Quatrième Sommet des Amériques

1. Le Canada tient à remercier l'Argentine de lui avoir fourni l'occasion de commenter le document conceptuel sur le thème du Quatrième Sommet des Amériques.
2. En prévision du Quatrième Sommet des Amériques, le Canada croit qu'il y a trois points à considérer avant tout pour assurer le succès de la rencontre : la responsabilité, la crédibilité et la vision face aux défis hémisphériques.
 - Tout d'abord, les États doivent être prêts à rendre compte de la réalisation des engagements pris aux divers Sommets, à savoir la promotion de l'intégration économique de l'hémisphère dans le cadre de la ZLEA, le renforcement de la démocratie dans la région, et la promotion du développement social.
 - En second lieu, la reddition de comptes concernant la satisfaction des besoins et des aspirations de leurs citoyens est intimement liée à la crédibilité des États membres eux-mêmes et à la crédibilité du processus des Sommets. À cette fin, la Déclaration et le Plan d'action résultant du Quatrième Sommet des Amériques devront être bien ciblés, comporter des objectifs clairs et concrets, et être assortis d'un mécanisme permettant d'évaluer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs.
 - Troisièmement, le choix des objectifs, et des moyens de les atteindre, est très important pour les peuples de l'hémisphère. Il est donc essentiel qu'au Quatrième Sommet des Amériques, les dirigeants proposent une vision claire des moyens de relever les grands défis de la région.
3. À propos des préparatifs du Quatrième Sommet, nous croyons important de garder à l'esprit le rôle constructif que peuvent jouer les institutions partenaires du processus du Sommet. Il est important que celles-ci – et particulièrement les institutions financières internationales – s'impliquent dès le début dans la préparation du Quatrième Sommet, parce que de leur appui dépendra la réalisation des mandats émanant de ce Sommet.
4. En désignant la conjonction des niveaux de pauvreté élevés et de l'inégalité sociale – en dépit de la croissance continue de la démocratie politique – comme un grand défi pour l'hémisphère, le document conceptuel prépare avec succès le terrain en prévision du Quatrième Sommet des Amériques. Le Canada croit que le fait de concentrer l'orientation du Sommet sur une grande question d'actualité, à savoir l'emploi décent, a du bon, principalement parce qu'il nous permet de concentrer nos efforts sur un domaine particulier et de définir un programme d'initiatives spécifiques.
5. Aussi, il faut reconnaître qu'il s'est accompli beaucoup d'excellent travail depuis dix ans pour remédier aux problèmes soulevés dans le document conceptuel, et tenir compte de cet

acquis pour définir des initiatives pratiques et innovatrices. Tout d'abord, il est important de développer le thème proposé pour le Quatrième Sommet des Amériques dans le contexte de l'ordre du jour extensif et équilibré des Sommets précédents – particulièrement celui du Sommet extraordinaire de Monterrey – et de le consolider, à savoir les engagements de créer une ZLEA, de renforcer la démocratie (notamment au moyen de la Charte démocratique interaméricaine) et de promouvoir le développement social. En second lieu, le Canada juge important de faire de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement un des piliers qui doivent soutenir la préparation, les délibérations et les résultats finaux du Quatrième Sommet. Troisièmement, les initiatives innovatrices et pratiques qui émaneront du Quatrième Sommet devront prendre appui sur les réalisations collectives antérieures, telles que le Consensus de Monterrey et le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

6. À cet égard, il est particulièrement utile de garder à l'esprit l'approche qui a fait le succès des Sommets des Amériques : la mise en valeur des interrelations qui ont été incorporées dans l'ordre du jour du Sommet. Toute Déclaration ou tout Plan d'action issu du Quatrième Sommet devra tenir compte de ces liens intégrés, comme ceux qui sont mentionnés au paragraphe 5 du document conceptuel, auxquels nous ajoutons la gouvernance démocratique, la promotion de la diversité culturelle, l'égalité des genres, la justice, la promotion du développement social et les aspects multidimensionnels de la sécurité humaine.
7. Dans la même veine, il faudrait accorder une attention particulière aux processus complémentaires actuellement en cours dans les enceintes interaméricaines, tels les efforts accomplis pour élaborer une Charte sociale sous l'égide de l'OEA, la tenue du Deuxième Sommet des peuples autochtones des Amériques, et les travaux de la Conférence interaméricaine des ministres du travail, où l'on insiste fortement sur le lien entre prospérité, croissance économique et création d'emplois.
8. En outre, le processus des Sommets a toujours reconnu l'importance du lien entre santé humaine et qualité de l'environnement, la dégradation de l'environnement favorisant la pauvreté et la maladie. De l'avis du Canada, les efforts concertés et soutenus accomplis par les secteurs de la santé et de l'environnement dans l'hémisphère pour améliorer la santé environnementale des travailleurs et de leurs familles sont une stratégie clé par rapport au thème du Sommet.
9. Pour avoir du succès, le Quatrième Sommet devra instaurer des forums institutionnels dans lesquels les interlocuteurs appartenant à la société civile et au secteur privé pourront devenir les partenaires des gouvernements pour produire des stratégies de création d'emplois, car l'action des gouvernements n'est pas suffisante pour assurer une croissance équitable de l'emploi. De même, d'autres secteurs de l'économie officielle, comme les entreprises communautaires et coopératives (qui adoptent aussi une approche du développement économique qui soit plus durable écologiquement) peuvent appuyer une structure de gouvernance plus démocratique, renforcer la capacité de participation des plus pauvres, et même aider à assurer la stabilité de la communauté et à générer plus d'emplois

dans les situations de crise, aidant ainsi à réduire les disparités socio-économiques dans la région.

10. Ces questions interreliées jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté et la gouvernance démocratique ainsi que dans l'instauration d'un emploi équitable. Les gouvernements doivent continuer de renforcer les interrelations dans ces domaines entre autres aux niveaux des gouvernements, de la société civile, y compris les universitaires, pour l'échange d'expertise et de pratiques exemplaires. Un des meilleurs exemples est celui de l'assistance judiciaire, domaine où les pays ont maintenant un réseau commun protégé par la voie duquel les experts gouvernementaux peuvent s'entraider sur le plan juridique.
11. Le Canada croit aussi qu'il est important d'accorder à la dimension travail une place centrale dans l'élaboration des politiques économiques, car l'exclusion sociale, le chômage et le développement des secteurs parallèles créent d'énormes obstacles à la prospérité et à l'équité. La mobilité des travailleurs est une question cruciale : les programmes doivent être conçus pour gérer les migrations dans la région, en fonction tant des besoins économiques que des réalités démographiques, de telle sorte que la circulation internationale des personnes contribue à la stabilité sociale et économique et, par conséquent, à la sécurité et au progrès de la région. Les liens entre les mouvements migratoires et le développement sous tous ses aspects, y compris l'éducation, la santé et les questions économiques, doivent être considérés dans une approche interdisciplinaire.
12. En définissant une approche pour la création d'emplois, nous croyons qu'il y a plusieurs facteurs clés à considérer et à intégrer dans les objectifs stratégiques. Ces facteurs sont, entre autres :
 - la croissance économique équitable, encouragée par la réglementation appropriée;
 - la gouvernance (gouvernements, marchés plus efficaces), et particulièrement une réglementation efficace;
 - de meilleurs mécanismes de dialogue et de partenariat entre tous les secteurs (gouvernements, secteur privé, institutions internationales, société civile, y compris les organisations de travailleurs), et reconnaissance du fait que l'État, en matière de réglementation et d'investissement, doit créer un climat positif pour toutes les entreprises;
 - une action ciblée en faveur des groupes vulnérables, qui peuvent comprendre les femmes, les enfants, les travailleurs non qualifiés, les autochtones, les jeunes (de 15 à 24 ans) et les personnes ayant une déficience;
 - la mise en application de droits et de principes internationaux favorables à un travail de qualité bien rémunéré, et la promotion et protection des droits de tous les travailleurs, particulièrement des travailleuses;
 - l'élaboration de nouveaux mécanismes pour accroître l'efficacité des projets et autres formes d'aide technique conçus pour développer la capacité des petites économies et de leurs institutions à appliquer efficacement les lois et normes du travail de manière à favoriser l'égalité des chances par rapport au genre, entre autres, dans des stratégies visant à promouvoir des programmes d'emploi, de formation, d'apprentissage permanent et de développement des ressources

humaines afin de promouvoir l'accès à un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité dans la nouvelle économie;

- la promotion de la responsabilité sociale des entreprises;
- des efforts nationaux pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- le développement de populations actives hautement productives, notamment par la protection et l'application de droits au travail reconnus au niveau international et par la promotion de milieux de travail équitables, sûrs, sains, stables et coopératifs;
- le développement des capacités des administrations du travail à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de services d'emploi inclusifs, et l'application efficace des lois du travail;
- la contribution du secteur privé à l'emploi et à un travail décent;
- l'importance de renforcer la diversité culturelle et les valeurs culturelles.

13. Il faudrait aussi s'attacher à élaborer des politiques de développement urbain et régional qui soient viables et durables, outre le développement rural, car, dans l'hémisphère, la croissance économique et la création d'emplois sont concentrées dans les régions métropolitaines, qui sont les principales destinations des migrants et les principales sources de nouveaux emplois.
14. Le renforcement des institutions gouvernementales va continuer d'être un des facteurs clés de la création d'emplois de qualité, bien rémunérés. Parmi les caractéristiques institutionnelles à améliorer qui ne sont pas mentionnées dans le document conceptuel, mentionnons : une plus grande transparence des gouvernements (par exemple, la publication de rapports d'étape sur l'atteinte des principaux indicateurs de croissance); l'efficacité, l'accessibilité (cybergouvernement) et la connectivité. Ce dernier point est particulièrement important, parce qu'il sous-tend et peut favoriser toutes les autres caractéristiques institutionnelles. À cet égard, une approche pangouvernementale concertée, descendante, est nécessaire pour mettre en oeuvre une politique propice à la connectivité, parce que la question est transversale et ne cadre pas bien avec la hiérarchie ministérielle classique des gouvernements.
15. Sur le plan de la gouvernance, une des conditions cruciales à instaurer sera l'amélioration des régimes fiscaux, y compris les mécanismes de perception, de manière qu'ils ne fassent pas obstacle à l'entrée en scène et aux activités des entrepreneurs du secteur non structuré. Les gouvernements doivent élargir leur assiette fiscale et démontrer à leurs citoyens les bienfaits d'un service de perception transparent et d'un processus transparent d'exécution des programmes sociaux.
16. Il faut s'occuper de la question des droits de propriété. Souvent, les entrepreneurs, et spécialement les exploitants de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, doivent hypothéquer leurs biens pour accéder au crédit. En clarifiant les droits de propriété et en définissant un cadre juridique approprié, basé sur des instruments reconnus de droit international privé, on peut ouvrir d'énormes possibilités aux propriétaires de petites entreprises dépossédés.

17. De l'avis du Canada, les liens entre l'éducation, la science et la technologie, la connectivité, le développement des capacités, l'alphabétisation électronique, le développement économique des communautés, l'emploi, la réduction de la pauvreté, la prise en compte des avis des Autochtones, la gouvernance démocratique, le développement social et l'incorporation d'une perspective de genre dans les politiques d'emploi durable, les liens entre tous ces facteurs doivent être bien intégrés dans notre approche du thème du Sommet.
18. Dans la lutte contre la pauvreté, il est aussi important d'inclure des engagements en faveur de réformes structurelles aux niveaux des infrastructures et des marchés du travail, et en faveur de politiques favorables à la création et à l'exploitation de petites et moyennes entreprises. Par exemple, il faudrait prendre soin d'augmenter l'efficacité du cadre réglementaire par rapport aux investissements d'infrastructure. À cet égard, les lois types et les guides législatifs préparés par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pourraient être un bon point de départ.
19. Le Canada estime qu'il y a lieu, comme le fait valoir le document, de définir une approche intégrée pour incorporer une perspective de genre dans les politiques du travail et de l'emploi. Les femmes sont présentes dans un pourcentage substantiel des PME. Les mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité des genres doivent comprendre des initiatives visant à favoriser un accès fiable au capital et au crédit, et des politiques commerciales et bancaires qui ne soient pas discriminatoires contre les femmes. Il faut des mesures pour supprimer les obstacles structurels et juridiques aussi bien que les attitudes stéréotypées en matière d'égalité des genres au travail, afin que les femmes puissent entrer dans la sphère productive. Les politiques et les programmes sociaux doivent tenir compte, entre autres, du sexisme dans le recrutement, des conditions de travail, de la ségrégation et du harcèlement au travail, de la discrimination dans les prestations de protection sociale, de la santé et de la sécurité au travail des femmes, et des perspectives de carrière inégales. Il faudrait aussi accorder une attention spéciale à la nécessité d'aménager des programmes de garde d'enfants qui permettent aux parents de jeunes enfants, spécialement aux femmes, d'entrer sur le marché du travail.
20. Nous croyons que l'employabilité, la formation et le développement des compétences, et en particulier l'accès à la formation, sont des sujets importants d'initiatives spécifiques. Celles-ci doivent viser en priorité les groupes les plus vulnérables, pour avoir un effet sur la réduction de la pauvreté. Les mesures à prendre dans ce domaine doivent aussi promouvoir la reconnaissance de la contribution sociale et économique du travail non rémunéré effectué par les femmes, principalement au foyer (soin des enfants et des personnes âgées) et comporter l'examen de la possibilité d'offrir des filets de sécurité sociale innovateurs conformément aux lois nationales. De même, les prestations sociales, et les avantages sociaux attachés à l'emploi (fiscalité, pensions, régimes d'assurance, etc.), doivent être reconnus comme des aides institutionnelles importantes que les gouvernements doivent mettre en place, de même que des programmes d'alphabétisation et autres régimes d'éducation ou de formation au bénéfice de ceux et de celles qui essaient d'entrer sur le marché du travail structuré. Les autres initiatives spécifiques relatives au capital humain doivent comprendre l'amélioration du fonctionnement des marchés du

travail, la mise en valeur du potentiel productif des lieux de travail, et la protection des droits fondamentaux qui font que tout cela est possible.

21. Concernant l'impact possible sur la croissance économique et l'emploi des facteurs énumérés au paragraphe 21 du document conceptuel (protectionnisme, dette extérieure, architecture financière internationale), le Canada préconise une approche constructive, axée par exemple sur la promotion de la libéralisation des échanges et de l'investissement, une saine gestion de l'endettement et les contributions des IFI, de même que sur la promotion de l'intégration économique régionale.
22. En ce qui a trait aux mécanismes financiers innovateurs pour le développement de l'investissement public dans les infrastructures et au projet de fiducie régionale qui est exposé au paragraphe 23 du document conceptuel, le Canada croit que ces propositions devront être évaluées par rapport à leur impact direct sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. À notre avis, il n'est pas nécessaire de modifier les règles de comptabilité budgétaire du FMI pour traiter les dépenses d'infrastructure comme des investissements plutôt que comme des dépenses courantes. Une telle approche mènerait à des pratiques comptables « créatives » et serait discriminatoire par rapport à la participation privée à l'infrastructure. Les méthodes innovatrices de promotion de l'investissement public sont par exemple l'exonération de l'investissement effectué par les entreprises exploitées commercialement, et l'encouragement des partenariats public-privé.
23. À propos de la politique commerciale, particulièrement de l'accès aux marchés d'exportation, le Canada estime qu'il faut progresser au niveau de la ZLEA pour progresser dans le processus du Sommet des Amériques, car la ZLEA est le véhicule économique clé qui permettra d'atteindre les grands objectifs du Sommet. Nous sommes résolus à travailler pour le succès des négociations de la ZLEA, ainsi que pour le succès des négociations du cycle de Doha à l'OMC où nous visons l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles, l'élimination des subventions intérieures à la production agricole qui faussent les échanges, et une amélioration significative de l'accès au marché pour les produits agricoles.
24. Le dernier paragraphe du document conceptuel aborde la question du rôle de l'État et appelle à sa « consolidation » ou à son « renforcement ». Nous croyons que c'est une question cruciale, à rattacher au thème du Sommet qui porte sur la gouvernance démocratique. Nous avons accompli de grands progrès pour étendre cette question à tous les aspects de la gouvernance démocratique. Il faut continuer de concentrer nos efforts sur ces derniers, plutôt que sur la consolidation de l'État comme le suggère le document.